N° 140

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications

Jeudi 29 mai 2008

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

3 OUVERTURE DE LA SÉANCE

3 PROPOSITION DE RÉSOLUTION POUR UN « TRAITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL » ET LA MISE EN OEUVRE DE « COOPÉRATIONS RENFORCÉES », DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (DOC. 786 (2007-2008) - N°1)

3 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

3 EXPOSÉ DE L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

4 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: MM. Lebrun, Pire, Wesphael, Janssens, Fontaine, Mme Simonet, Ministre, M. Bayenet, M. le Président)

8 PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA SITUATION CHINOISE ET AUX JEUX OLYMPIQUES DE PÉKIN, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (DOC. 783 (2007-2008) N°1)

8 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

8 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: MM. Wesphael, Janssens, Pire, Lebrun, Fontaine, Mme Simonet, Ministre, M. Bayenet, Mme Defalque, M. le Président)

9 QUESTIONS ORALES

9 de M. Borsus sur « la composition des commissions de sélection », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures
(Orateurs: M. Borsus, Mme Simonet, Ministre)

10 de M. Lebrun sur « l'évolution du dossier WIN », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des relations extérieures
(Orateurs: M. Lebrun, Mme Simonet, Ministre)

13 de M. Janssens sur « les moyens dont dispose la Wallonie pour aider ses partenaires du Sud face à la crise alimentaire mondiale », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des relations extérieures
(Orateurs: M. Janssens, Mme Simonet, Ministre, M. le Président)

16 LISTE DES INTERVENANTS

16 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES, DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présidence de M. Louis Smal, Président

La séance est ouverte à 15 heures 25 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION POUR UN «TRAITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL» ET LA MISE EN OEUVRE DE «COOPÉRATIONS RENFORCÉES», DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (DOC. 786 (2007-2008) - N°1)

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – Mme Docq est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXPOSÉ DE L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Avant d'exposer les objectifs poursuivis par ma proposition de résolution, je tiens à faire un constat. Nous avons vu malheureusement, à l'occasion des débats sur le Traité de Lisbonne, que la question européenne est peu prise en considération dans notre Assemblée parlementaire. Il s'agit pourtant d'une matière qui concerne grandement l'avis de nos concitoyens. On peut d'ailleurs regretter qu'il n'y ait pas eu de concertation nationale au sujet de ce Traité, concertation qui aurait été possible en transformant l'article 167 de la Constitution. On peut également s'interroger sur le fait que ce Traité soit voté par les différents Parlements régionaux et communautaires, alors qu'il s'agit d'une question d'État.

Au départ, il y avait de quoi se réjouir des avancées contenues dans le Traité, mais celui-ci a fini par révéler qu'il ne comportait aucune avancée significative au niveau social ou au niveau de la convergence fiscale.

Notre Parti a donc rédigé cette proposition de résolution, que nous déposerons dans l'ensemble des Parlements du pays. Si nous attirons votre attention sur le manque d'avancée du Traité dans certains domaines, c'est parce que nous craignons d'en arriver à des politiques fiscales et sociales très différentes au Nord et au Sud du pays.

La Belgique est un pays fondateur de droits qui a joué un rôle majeur dans l'histoire. Si cette proposition de résolution aboutit, pourquoi alors ne pas la porter au niveau national pour qu'elle suscite des débats au niveau international?

L'absence de réglementation fait qu'aujourd'hui, l'Europe connaît un *dumping* social et fiscal, ce qui conduit à des mesures désastreuses telles que celles connues par Nokia Allemagne qui, malgré un très bon chiffre d'affaires, a vu son activité délocalisée en Roumanie car les actionnaires exigeaient un *return* plus important. L'absence de politique sociale et fiscale sérieuse au niveau européen peut donc avoir une incidence sur n'importe quelle région d'Europe, dont la Région wallonne. Nous ne pouvons pas rester sans rien faire.

J'ai bien sûr entendu des commentaires affirmant que cette matière dépassait le cadre de nos compétences. Pourtant, si la Wallonie prenait une telle initiative, elle prendrait l'image d'une Région avant-gardiste.

Le deuxième volet de la proposition de résolution se penche sur la gouvernance européenne. Prenons, par exemple, le secteur de l'acier qui va devoir répondre à l'Objectif de Kyoto II. Sans régularisation de la production d'acier au niveau européen, nous risquons de ne plus avoir la possibilité de produire cette matière en Europe au vu des quotas. Rien que pour Liège, cela représente tout de même près de 10.000 emplois.

Le troisième volet de cette proposition de résolution est consacré au réalisme politique. Avant de pouvoir se diriger vers un traité alliant l'aspect social et l'aspect fiscal, la perspective de coopération renforcée doit être améliorée. Certes, cette coopération renforcée existe déjà dans les domaines de la monnaie et de la sécurité. Sur les matières sociales et fiscales, nous pouvons aussi avancer, mais par cercles concentriques. Il s'agirait d'une étape intermédiaire.

Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un simple débat idéologique. Il suffit d'ailleurs de lire le livre de M. Verhofstadt consacré à l'Europe pour savoir que lui et moi partageons les mêmes idées sur le sujet.

Tel est donc le contenu de cette proposition de résolution. L'objectif est clair et les moyens devront faire l'objet d'un débat démocratique. J'aurais du mal à comprendre une frilosité des uns ou des autres sur une telle proposition. L'objectif est de faire en sorte que le modèle social européen — qui, d'une part, est basé sur la création de richesses et, de l'autre part, sur une protection sociale des faibles — ne disparaisse pas. Le modèle européen doit être complété par des volets social, fiscal et environnemental. Sans harmonisation sur ces matières, nous devrons faire face à une concurrence non libre et faussée. Des mécanismes régulateurs sont donc nécessaires.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Michel Lebrun (cdH). – J'aimerais relever quelques éléments de l'exposé de M. Wesphael.

Tout d'abord, je trouve que le fait qu'en Belgique, on ait exigé que les sept Parlements (national, régionaux et communautaires) puissent approuver le traité de Lisbonne, montre que le débat avait sa place dans toutes les sphères politiques. Dans tous les Parlements, on s'est battu pour avoir le droit de signer des traités. Il s'agit d'une particularité qui caractérise notre pays par rapport à d'autres États européens. Cela a d'ailleurs donné naissance à des débats très intéressants, que ce soit sur le traité de Nice ou le traité de Lisbonne. Le rôle des Parlements régionaux et communautaires est très important.

Il me semble que nous aurons de plus en plus le devoir de nous intéresser aux matières européennes. En effet, dès qu'une mesure européenne touchera une matière régionale ou communautaire, c'est nous, Parlementaires, qui seront interpellés. Les Parlements régionaux et communautaires seront d'ailleurs appelés à se prononcer sur le principe de la subsidiarité.

Le traité de Lisbonne apporte des éléments importants en terme de démocratie. Il concerne énormément de matières dans lesquelles nous devrons nous exprimer dans les mois et les années à venir.

Le traité de Lisbonne est-il allé assez loin? Il me semble qu'avant de contester le bien fondé de ce texte, il faudrait que celui-ci soit approuvé par l'ensemble des 27. Or, à ce jour, l'Irlande devra procéder à un référendum au mois de juin prochain. L'issue de celui-ci est bien entendu incertaine.

La Belgique a été le pays fondateur de l'Europe. Elle a intérêt à parler d'une seule et même voix. En tant que responsables politiques, nous avons d'ailleurs intérêt à ce que le traité de Lisbonne soit mis en oeuvre par les 27.

Une résolution du Parlement peut-elle avoir un impact? Effectivement, elle peut en avoir un sur l'opinion publique. Une résolution peut aussi être relayée dans les Chancelleries et sur Internet. Elle apporterait ainsi de l'eau au moulin de ceux qui ne veulent pas que le traité de Lisbonne soit ratifié.

Par ailleurs, cette proposition de résolution a été déposée par M. Wesphael de manière peu consensuelle. On peut même dire de manière un peu cavalière. Je ne pense pas qu'en déposant cette proposition, vous recherchiez l'unanimité. Si c'était le cas, elle n'aurait pas fait l'objet d'articles de presse avant même d'être débattue ici. Je pense que vous poursuiviez un autre objectif.

Il me semble qu'à partir du moment où nous serions prêts à approfondir certains éléments de la propositon, il faudrait créer des groupes de travail pour affiner les points de vue.

La Belgique n'a pas encore ratifié le traité de Lisbonne et certains Parlements régionaux ne se sont pas encore saisis du sujet. Je ne voudrais pas que notre Parlement soit une des entités qui introduisent un élément pertubateur dans la ratification belge de ce traité.

Je serais très intéressé par un travail sur une telle proposition qui pourrait aboutir au moment de la signature. La patience devrait guider M. Wesphael et son Groupe. Je pense qu'en la matière, tout est une question de sagesse.

M. Charles Pire (FN). – Beaucoup pourront partager l'analyse socio-économique de M. Wesphael. C'est, entre autres, la position que partagent les membres de ma fraction. J'ai d'ailleurs eu plusieurs fois l'occasion d'expliquer ici notre point de vue selon lequel la politique ultra-libérale de la Commission pouvait parfois être nuisible. Il suffit de regarder la presse de ces derniers jours pour se rendre compte que l'Europe va nous faire manger du poulet javellisé, juste pour plaire aux États-Unis.

Cette proposition de résolution est bonne à 95%. Bien entendu, elle ne pourrait être approuvée sans être accompagnée de quelques amendements. Nous voudrions d'ailleurs développer quelques points.

Par exemple, en ce qui concerne le point 1, il ne serait pas inutile de préciser que notre foi en l'Europe est très ébranlée par le manque d'avancée sociale.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Vous tenez un double discours. Votre parti facho s'exprime ouvertement contre l'Europe en long et en large sur son site Internet. Vous tenez ici un discours apaisant, mais sur votre site, vous «degueulez» sur l'Europe!

M. Charles Pire (FN). – De quel site parlez-vous? Ce n'est certainement pas celui dont je suis le secrétaire politique.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir conversé avec cet individu.

M. Charles Pire (FN). – En ce qui concerne l'énergie nucléaire évoquée au point 18, si l'on veut viser à sa disparition à long terme, il faut bien se rendre compte qu'il est toutefois impossible de renoncer à l'usage de cette énergie à court ou à moyen terme. Si nous n'avançons pas dans cette matière, c'est aussi parce que le Fédéral est véritablement incompétent et incapable d'en discuter.

En ce qui concerne le point 19, nous disons oui aux coopérations renforcées dans un traité économique et social.

Au sujet des points 27 et 28, nous pensons également qu'il faut revoir toute la matière des services d'intérêt général et des services économiques d'intérêt général. Nous devons aller de l'avant. Lisbonne ou pas Lisbonne, nous devons avancer en termes de coopérations renforcées dans les domaines social, fiscal et économique.

M. Charles Janssens (PS). – Je pense que, si M. Wesphael et son Groupe avaient souhaité l'unanimité, ils s'y seraient pris autrement. Lire la proposition dans la presse avant d'en discuter ici n'est pas de nature à faciliter le consensus.

Au niveau de la forme, le traité de Lisbonne n'est pas encore adopté, comme cela a été dit, par tous les Parlements belges et européens. Je ne pense pas que le moment soit venu de nous faire plaisir en nous amusant à réécrire le traité. Ce ne serait pas un travail efficace.

M. Wesphael a dit tout à l'heure que le fait européen n'était pas une préoccupation de notre Parlement. Je ne suis pas d'accord. Certes, tous les Parlementaires ne sont peut-être pas intéressés par le sujet, mais les débats qui se sont tenus ici sont extrêmement riches. Ils ont même été retransmis à la télévision.

Il est vrai qu'à 90%, la résolution de M. Wesphael contient des choses intéressantes. Toutefois, le texte me paraît un peu court: l'Europe n'est tout de même pas associale à 100%. Il suffit, pour preuve, de regarder le «boom social» qu'ont pu faire, en quelques années, certains pays comme le Portugal, l'Espagne ou la Grèce, qui vivaient encore comme au Moyen-Âge il y a peu.

Il est toutefois vrai qu'en ce qui nous concerne, des inquiétudes peuvent apparaître. Moi aussi, ce libre échange m'inquiète, mais ouvrir à l'heure actuelle ce débat demande une certaine prudence.

Je pense qu'aller dans le sens d'une uniformisation du niveau social, avec des pays comme l'Angleterre ou l'Italie, ne se résumera pas à une nivellisation par le haut. La question mérite d'être creusée.

Le traité de Lisbonne renforce le rôle du citoyen, mais aussi celui des Régions. Il permet d'augmenter le nombre de domaines dans lesquels le Comité des Régions pourra intervenir.

Outre le côté prématuré de la résolution — et son côté incomplet -, je pense qu'il faudra que nous réfléchissions peut-être à une proposition qui viendrait en son temps et qui se focaliserait sur les priorités qui sont les nôtres. Nous pourrions mettre en place une veille active.

La résolution est généreuse, mais je crois que la manière dont elle est présentée me laisse sur ma faim. Je ne pourrais pas la voter telle quelle.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je peux être d'accord avec beaucoup de choses qui ont été dites par M. Lebrun. Nous avons déjà eu un débat il y a 15 jours sur ce sujet, je ne vois pas l'intérêt d'y revenir pour dire que finalement ce que nous avions voté n'est pas si bien que ça et que nous souhaiterions le modifier. Ce ne serait pas un bon message relativement au travail de l'Assemblée. C'est d'autant plus vrai que le texte dont nous parlons n'a pas encore connu même un début de mise en oeuvre. Si nous agissions ainsi, les citoyens s'interrogeraient sur notre utilité.

On peut bien sûr toujours discuter de tout, mais le texte dont nous parlons doit être ratifié par tous les pays européens et, si nous discutons d'un texte parasite pendant ce processus de ratification, nous risquons de le court-circuiter, ce qui pourrait être le but recherché par certains. Il faut donc laisser le processus se poursuivre et il ne me paraît pas possible de donner un message selon lequel tout se modifie tout le temps. Je vous rappelle que des dizaines de millions de personnes doivent, encore le traiter.

Sur le fond, je n'ai pas les mêmes inquiétudes que M. Wesphael sur des thèmes comme le libre échange. Je ne pourrais donc pas adhérer à ce texte s'il en demandait le vote.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Par rapport à ce qui a été évoqué par M. Wesphael, je voudrais dire qu'à mon sens, les questions européennes ne sont pas moins bien loties que d'autres au sein de notre Assemblée. C'est du moins ce qui ressort de nos débats et des questions dont j'ai à connaître. Je vous rappelle que nous avons échangé sur le traité constitutionnel et sur le traité de Lisbonne. Ce dernier texte porte des avancées démocratiques et notamment en termes de sensibilisation au processus européen et au renforcement du rôle des Parlements. Ceci va modifier notre approche des matières européennes encore plus que ce qui existait jusqu'à présent.

Certaines idées de la proposition sont intéressantes, mais nous avons déjà rappelé que ce texte adopté par le Parlement constitue ce en quoi on peut aller le plus loin à l'heure actuelle. Je vous rappelle que, lorsque l'on recherche le consensus, il faut négocier et donc renoncer à certaines choses pour en obtenir d'autres.

En matière de renforcement des différents domaines comme celui de la protection sociale, je voudrais dire à M. Wesphael qu'il faut travailler en partenariat avec l'ensemble des pays et que certains grands pays, comme l'Allemagne, n'ont pas voulu aller plus loin que le texte dont nous avons eu à connaître. Les Verts allemands partageant cette position.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui me paraît prématuré. Quant à son contenu, il faudrait nous recentrer sur les thématiques qui nous sont les plus chères et voir comment avancer sur ces matières après la ratification en cours du traité de Lisbonne.

Je vous rappelle que cette ratification mettra fin à trois années de crise. Il n'est pas un aboutissement, mais une façon de sortir du traité de Nice et de mettre un terme à la crise qui fut préjudiciable.

M. Maurice Bayenet (PS). – J'attire l'attention de chacun sur le débat que nous avons vécu hier relativement à la problématique des OGM. L'Europe y était très présente. Il en est de même, lorsqu'on parle de sidérurgie. L'Europe devient de plus en plus le référant.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je souhaiterais répondre à différents éléments qui ne sont pas corrects. Je souhaite dire que j'ai déposé ma proposition de résolution avant que nous évoquions le traité de Lisbonne en séance.

M. Michel Lebrun (cdH). – Vous l'avez déposé la veille au soir.

M. Maurice Bayenet (PS). – Je le confirme. Je vous ai d'ailleurs dit qu'il me paraissait humainement impossible de faire étudier ce texte déposé la veille d'un débat important que chacun préparait.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Vous avez toutefois eu le temps d'élaborer votre avis sur mon amendement depuis son dépôt.

Par ailleurs, je ne vois pas où se situe le brouillage par rapport au traité de Lisbonne. Je souhaite faire un débat sur une Europe sociale. À cet égard, je reconnais la nuance apportée par M. Janssens qui redoute qu'une uniformisation de l'Europe sociale nous tire vers le bas. On peut être inquiets en la matière. Il faut travailler à cette problématique et notamment contre les délocalisations.

Il est également vrai, comme ce fut dit, que l'Europe a permis un rattrapage rapide à différents pays qui l'ont rejointe. J'attire votre attention sur le fait que ses moyens ont été revus à la baisse par la suite, cela s'explique notamment par le rabais britannique qui a eu des implications, entre autres, sur les fonds structurels.

À M. Fontaine, je dirais que le débat n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre, notamment, l'économie de marché. Plus personne ne remet cela en cause. Je dis toutefois que, s'il n'existe pas une saine concurrence assurée par la régulation, il n'y aura pas de libre marché. En d'autres mots, le modèle ultra libéral à la Berlusconi tue le modèle social européen.

Pour ce qui concerne mon texte, je n'ai pas de difficultés à ce qu'il soit retravaillé par les collaborateurs et qu'il revienne devant nous après la ratification du traité par le Parlement flamand.

Je ne souhaite pas demander ce jour un vote sur mon texte car je ne veux pas donner le sentiment qu'il y aurait, en cette Assemblée, des Ecologistes soucieux d'Europe sociale et d'autres partis ne le seraient pas. Ce ne serait pas correct, mais je souhaite que ce texte revienne devant nous après le vote flamand.

M. le Président. – J'observe que chacun se rallie à cette proposition.

M. Michel Lebrun (cdH). – M. Wesphael a évoqué l'idée que les fonds européens seraient *in globo* en diminution. Je ne le pense pas et il faudrait le vérifier.

M. Maurice Bayenet (PS). – En réalité, c'est exactement comme lorsque le nombre d'enfants grandi devant un gâteau : les parts sont plus petites.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – La question viendra bientôt permettre la levée d'un impôt européen juste.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je vous informe que, d'une certaine manière, l'impôt européen existe déjà, dans la mesure où la contribution de chaque pays à l'Europe se fait sur base de l'impôt.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Cette question viendra inévitablement sur la table car il faudra trouver des moyens supplémentaires.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – La Belgique a plaidé pour un pourcentage plus important de contribution à l'Europe afin d'avoir une politique plus ambitieuse.

M. le Président. – Je propose de clôturer nos travaux sur ce point, en disant que notre réflexion va se poursuivre sur le sujet évoqué.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Et que le texte reviendra après le vote du Parlement flamand.

M. le Président. – Nous sommes d'accord.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA SITUATION CHINOISE ET AUX JEUX OLYMPIQUES DE PÉKIN, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (DOC. 783 (2007-2008) - N°1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative à la situation chinoise et aux jeux olympiques de Pékin.

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Fontaine est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Tout le monde ayant reçu le texte de ma résolution, je souhaite m'y référer. Je pense qu'il est clair.

M. Charles Janssens (PS). – J'ai pour habitude d'être pragmatique. J'ai noté que le Parlement de la Communauté française a récemment voté sur ce sujet un texte qui a été adopté à l'unanimité de ses Membres, Ecolo compris. Je vous propose donc l'idée que je reprenne le texte ainsi adopté et que je le dépose devant vous sous la forme d'amendement au texte de M. Wesphael.

Il va de soi que celui-ci pourrait être cosigné sans aucun problème par d'autres Membres.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je signale à M. Janssens que le texte dont il parle a été voté à l'unanimité dans la mesure où, au moment du vote, j'ai pairé avec lui.

M. Charles Janssens (PS). – J'observe toutefois que les autres Membres du Parti Ecolo ont soutenu ce texte. Je propose donc à la Commission de gagner du temps.

M. Charles Pire (FN). – Je me réfère au texte qui a été déposé et je note qu'on y parle notamment d'une amélioration rapide et tangible de la situation évoquée. On y cite également encore une position unanime entre la Belgique et l'Europe, mais la position européenne est minimaliste. Je note par ailleurs que le texte qui nous est soumis n'évoque le Tibet qu'en son quatrième point, alors que le Tibet est le déclencheur de toutes ces réactions.

Je ne pense pas qu'il faille boycotter les jeux, si ce n'est par l'absence de personnalités politiques.

M. Michel Lebrun (cdH). – Une motion a été déposée par les quatre Groupes politiques le 14 avril 2008, suite à un débat qui s'est tenu en nos murs. En sa qualité de chef de Groupe, M. Wesphael a également signé cette motion qui souligne les priorités à soutenir dans cette problématique. Ce texte rappelle notre attachement à la défense des droits de l'homme. Il lance un appel à un dialogue constructif sur le Tibet.

Je pense que nous nous discréditerions avec une nouvelle motion après avoir voté un texte débattu chez nous. Ce ne serait pas faire oeuvre utile que d'ajouter, à ce que nous avons fait, une couche qui n'apporte pas grand-chose au débat.

Je me demande s'il ne faudrait pas nous référer simplement au texte que nous avons voté quasiment à l'unanimité en ces murs.

M. Charles Janssens (PS). – La solution proposée par M. Lebrun me semble meilleure que la mienne. Je pense donc la soutenir en retirant mon amendement.

M. Philippe Fontaine (MR). – Dès lors que nous avons voté un texte à l'unanimité, je ne vois pas l'intérêt de venir avec un autre texte. Il me serait difficile de voter ici le texte que je n'ai pas voulu voter antérieurement. Soit on reste sur la motion du Parlement wallon, soit nous suivons la solution de M. Janssens.

- M. Charles Janssens, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel à 16 heures 23 minutes.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Ma difficulté est que je ne dispose pas du texte de l'amendement de M. Janssens. J'aurais besoin d'un délai pour l'étudier. Et je demande alors que l'on reporte le point à quinzaine.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Doit-on déjà revoir le texte qui a été voté par le Parlement wallon?

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je n'ai pas le texte voté par la Communauté française.

- *M. Louis Smal, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 16 heures 27 minutes.*

M. Charles Janssens (PS). – Je ne souhaite pas pratiquer le style du coucou.

Je pense que le texte qui nous est soumis est la copie de la proposition déposée par Ecolo à la Communauté française. Il y a été discuté et repoussé. Il est par ailleurs postérieur à un texte déposé par les Groupes cdH, PS et MR et voté en séance plénière à l'unanimité.

Si la proposition de M. Wesphael est maintenue, je peux déposer sous la forme d'un amendement le texte voté à l'unanimité à la Communauté française, mais je pense que la position de M. Lebrun est meilleure que la mienne. Il réfère à la résolution qui a été votée ici le 16 avril dernier. Nous ne pourrons pas revenir dessus 15 jours plus tard, je ne souhaite pas être plus tibétain que le dalaï-lama.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je demande le vote sur la motion.

M. Charles Janssens (PS). – Je peux remplacer un texte par un amendement. C'est un droit des Parlementaires.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Cette manière de travailler est regrettable.

M. Maurice Bayenet (PS). – Vous venez d'accepter une solution comparable pour le premier point de nos débats.

M. Charles Janssens (PS). – Il faut avoir une cohérence d'une Assemblée à l'autre.

Mme Brigitte Defalque (MR). – Nous avons déjà adopté une motion sur ce sujet le 16 avril. Nous n'allons pas refaire le travail.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Ne faudrait-il pas être plus strict en Conférence des présidents: dès lors que l'on vient de voter une motion sur ce problème, doit-on revenir sur ce problème dans les 15 jours?

M. Michel Lebrun (cdH). – Il ne s'agit pas du même type de texte. Le 16, nous avons voté sur une motion motivée déposée à la suite d'une interpellation. Puis, vient une proposition de résolution qui porte sur un objet similaire, mais connexe.

Je pense que M. Wesphael devrait pouvoir penser que ce qui a été fait a été bien fait et suffit à montrer notre détermination et que nous avons participé dans le concert mondial à ce qu'un dialogue commence avec le dalaï-lama et que ce qui a fait à l'unanimité au PCF en remplaçant le texte de M. Wesphael par un travail plus lissé reflète une quasi unanimité. Ne nous déforcons pas.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – M. Lebrun m'a convaincu.

M. le Président. – Je prend acte que la proposition est retirée.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR «LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE SÉLECTION»

M. Willy Borsus (MR). – J'aurais souhaité faire le point sur un élément du Code de la Fonction publique dans lequel vous jouez un rôle. Il s'agit de la composition des Commissions de sélection du SELOR, et plus précisément de la consultation qui vous est adressée à cet égard. Je vous rappelle que différents doutes ont été émis au niveau fédéral par des Collègues, relativement entre autres à l'impartialité et à la composition de ces Commissions.

Puis-je savoir quand et sous quelles modalités vous avez été consultée en l'espèce? Je souhaiterais également savoir quelles sont les commissions de sélection qui sont plus particulièrement liées au département dont vous avez la responsabilité fonctionnelle. Je souhaiterais savoir comment vous avez validé la composition de ces commissions et si, le cas échéant, vous avez pu disposer d'informations. Pouvez-vous également me communiquer la composition des commissions de sélection, ce que votre partenaire me refuse? Je pense notamment aux membres effectifs et suppléants de ces commissions.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – M. Borsus a déjà posé ses questions à mes autres collègues et, comme eux, je vais le renvoyer à la question qu'il a posée à M. Courard et à sa réponse. C'est sa compétence et il vous a donné les dates auxquelles les documents ont été échangés. Il vous a dit son malaise à vous donner la composition de ces commissions. Je vous renvoie à cette déclaration.

M. Willy Borsus (MR). – Je prends bonne note que vous me renvoyez complètement à M. Courard et me signalez qu'il m'a indiqué les dates mais refusé de répondre à la question portant sur la composition des commissions de sélection. Il a aussi refusé de me répondre sur la caractère dédicacé de certaines commissions pour certains départements et pas pour d'autres. Et il était lui même dans une situation où il ne pouvait pas me dire pourquoi vous avez accepté la liste de noms. Je vous demande comment vous avez validé cette liste. Cela ne me paraît pas une question à poser à d'autres que vous. L'élément politique est que chacun renvoie à M. Courard. J'en prends bonne note.

QUESTION ORALE DE M. LEBRUN À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR «L'ÉVOLUTION DU DOSSIER WIN»

M. Michel Lebrun (cdH). – C'est la première fois que je vous interroge sur le dossier WIN. Pourtant, vous savez qu'il s'agit d'un dossier qui me tient particulièrement à coeur. Même si c'est la première fois que je vous en parle ici, je vous en ai régulièrement parlé de manière discrète à certains moments. Le travail parlementaire a ses droits et c'est la raison pour laquelle je me suis obligé à vous poser cette question en public.

WIN est une société créée par la Région wallonne dans laquelle Belgacom a obtenu 50% de parts moins une lors de sa création. Pour des raisons multiples, Belgacom a finalement repris l'ensemble du dossier et, aujourd'hui, WIN est une de ses filiales à 100%.

WIN a été créée sur base d'un cahier des charges que les actionnaires s'engageaient à faire respecter. Ce cahier reste aujourd'hui un des éléments d'appréciation de la capacité de WIN à développer des solutions appropriées.

Au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier, on a constaté que, dès que des solutions intéressantes étaient avancées par WIN, il y avait une sorte de prise de pouvoir de Belgacom qui faisait alors entrer dans son *core business* les solutions promues par l'équipe de WIN.

WIN a un potentiel important, mais attend qu'on lui donne les moyens. Or, il est clair que les manquements de Belgacom, au regard du contrat de services de 1998, porte préjudice au développement de WIN.

Avec raison, vous avez dénoncé ces carences.

Il a été convenu que Belgacom examine toutes les solutions qui permettraient de répondre aux exigences de la Région wallonne quant à la cession de WIN à un tiers repreneur. D'ailleurs, il semble que Belgacom souhaite se défaire de sa filiale. Ce serait une bonne solution pour WIN.

Selon la presse, l'offre émise par Syntigo pourrait avoir la préférence de Belgacom. Il semblerait qu'une

autre offre, de KPN, ne serait pas sans intérêt. Bien entendu, Belgacom hésite à céder WIN à un de ses concurrents directs.

Je rappelle qu'à l'époque, nous avons attribué le marché sur base du dernier critère qui était celui de l'investissement en matière de recherche. Sur ce point, Belgacom était la plus intéressante. Toutefois, sur beaucoup d'autres, Belgacom avait présenté une offre inférieure à France Télécom.

Ma crainte est qu'on ne retrouve, avec la SNCB, un mécanisme semblable à celui connu avec Belgacom. En matière de télécommunications, je suis un adepte de la libre concurrence. En Région wallonne, nous sommes dans une situation où le marché est réparti entre quelques grands opérateurs (et plus particulièrement un), ce qui se traduit par le fait que les prix sont supérieurs à ceux pratiqués dans d'autres pays. Nous devons absolument saisir l'occasion d'introduire de la concurrence avec des opérateurs qui soient dignes de confiance.

Au niveau du Bénélux, nous venons d'assister à une démonstration d'un groupe qui s'appelle Transatel. Il s'agit d'un groupe français qui organise un *roaming* dans l'ensemble du Bénélux et de la France à un prix trois fois inférieur à celui qui est imposé aujourd'hui par la Commission européenne. La difficulté actuelle de Transatel est d'assurer, via les lignes des opérateurs qui les possèdent, une garantie de service. Tout simplement parce qu'il y a blocage de la part des autres opérateurs.

Il existe une résistance profonde à ce que de nouveaux opérateurs arrivent sur le marché.

Une autre piste possible consisterait à négocier en douceur une sortie de Belgacom du capital de WIN, tandis qu'un nouvel appel d'offres serait lancé pour réattribuer le contrat. Je ne sais pas s'il faut aller jusque là.

Où en êtes-vous dans le suivi de ce dossier? Quelle offre vous semble aujourd'hui la plus prometteuse pour les services qu'une société installée en Wallonie doit pouvoir offrir aux cinq secteurs déterminés par le contrat?

Je souhaite que WIN puisse connaître un repreneur qui lui permette de se développer. Le développement de celle-ci devrait permettre de ne plus connaître de situation comme celle qui a entraîné la démission du Président du Conseil d'administration.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Pour la bonne compréhension des enjeux, je vous propose de ne pas dresser un historique complet du dossier, mais de reprendre le fil au 20 décembre 2007, date à laquelle le Gouvernement wallon a décidé de faire appel à la totalité de la garantie à première demande, déposée par Belgacom auprès de Fortis Banque pour un montant de 3.718.420 euros. Cette décision faisait suite à la recommandation du Secrétaire général du MET, qui constatait l'absence de proposition ferme et claire de la part de Belgacom, quant aux moyens additionnels qu'il entendait mettre en oeuvre pour respecter ses engagements de 1998 et soutenir ainsi sa filiale WIN dans la pleine exécution du contrat de service Wallonie Intranet.

Ces engagements de Belgacom portaient, en outre, sur un investissement minimal annuel de 1,29 million d'euros en R&D et sur la connexion de 4.032 PME au réseau de WIN. En 2005 et 2006, les résultats enregistrés dans ces deux secteurs-clé pour l'économie wallonne ont été nettement insuffisants, au point que le MET a dû établir un procès-verbal de carence au mois de juillet 2007.

Aujourd'hui, la garantie à première demande déposée par Belgacom, dans le cadre de ce marché de services, a donc bel et bien été levée par la Région wallonne.

Confrontée à ses propres carences, Belgacom a, dès lors, elle-même proposé de se mettre à la recherche de candidats à la reprise de ses obligations par une cession des parts qu'elle détient dans l'opérateur WIN. En reprenant les parts dans WIN, ce repreneur reprendrait également les obligations inscrites dans le contrat de services et deviendrait donc le nouveau partenaire de la Région wallonne pour l'exécution de ce contrat. Si un repreneur, quel qu'il soit, était présenté par Belgacom, le nom de celui-ci devrait impérativement être validé par le Gouvernement wallon.

L'Exécutif aurait donc à s'assurer que cette éventuel repreneur soit en mesure d'exécuter le contrat.

Bien que la procédure en cours nécessite un minimum de discrétion, je ne dévoilerai rien de nouveau, en vous disant que trois offres liantes ont été remises à Belgacom par les candidats-acquéreurs suivants:

- KPN, actionnaire de Base et de Télé2 ;

- un consortium d'entrepreneurs composé de MM. Pierre Rion, Laurent Minguet et Eric Mestdagh;
- Syntigo, une filiale de la SNCB.

Vu le caractère sensible du dossier, vous comprendrez que je ne m'exprime pas plus avant à ce stade de la procédure. Le candidat-acquéreur ne deviendra toutefois rien moins que le nouveau partenaire stratégique de la Région wallonne pour les télécommunications. Le Gouvernement wallon et moi-même sommes très attentifs à veiller à ce que toutes les garanties de bonne exécution du contrat de services soient apportées par cet éventuel repreneur.

C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé, le 24 avril dernier, de mettre en place un groupe de travail composé de représentants du Ministre-Président, du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, du Ministre de l'Économie et de la Ministre ayant les Télécommunications dans ses attributions. Ce groupe de travail s'est réuni les 8 et 20 mai. Il a étudié les différentes options stratégiques. Ses conclusions ont été présentées ce matin même au Gouvernement. Nous sommes donc en mesure de prendre les décisions qui s'imposent dans un avenir proche.

Le problème est pointu car il s'agit, pour le Gouvernement, de trouver le meilleur repreneur possible. Celui-ci deviendrait automatiquement un concurrent important de Belgacom en Région wallonne sur le segment des entreprises et des institutions publiques et semi-publiques. Les intérêts de Belgacom et de la Région wallonne quant au choix d'un éventuel repreneur pourraient donc ne pas être naturellement convergents.

En attendant, le processus administratif suit son cours.

Le Comité de concertation a pris connaissance des résultats 2007 et les représentants de la Région wallonne à ce Comité n'ont pu que constater la persistance des carences déjà constatées pour 2005 et 2006. L'adjudicataire Belgacom n'a toujours pas dégagé les moyens additionnels nécessaires à la pleine exécution de ses engagements. Un nouveau PV de constat de carence dénonçant le non respect des engagements pris par Belgacom en 1998 a été dressé. Pourtant, l'actuel Administrateur-délégué de Belgacom avait affirmé, dans un courrier de février 2006, que ses engagements seraient «exécutés dans leur entièreté suivant les termes agréés par les parties contractantes».

Par ailleurs, Belgacom n'a pas reconstitué la garantie bancaire dans les délais prescrits.

Ces derniers développements viennent bien entendu alourdir un contentieux passablement lourd.

J'aimerais insister sur le fait que la qualité de la société WIN n'est pas visée. Il s'agit d'un outil et d'une équipe de très haute qualité. Le problème vient des moyens additionnels que son actionnaire se refuse à dégager pour remplir ses obligations. Nous avons pleinement confiance dans le professionalisme de WIN.

Je ne peux que constater que l'ancien Président du Conseil d'administration de WIN a démissionné précisémment pour la raison que Belgacom entravait le développement de WIN. Car tel est bien l'enjeu de fond dans ce dossier: Belgacom a lancé, fin 2005, une OPA sur Telindus qui a aboutit, début 2006, à son rachat par l'opérateur historique. Or, Telindus et WIN ont des métiers sensiblement identiques. D'où la question que j'ai posée à l'Administrateur-délégué de Belgacom: sa société est-elle, oui ou non, capable d'organiser sa propre concurrence en Région wallonne?

Au vu du peu d'empressement de Belgacom à dégager les moyens nécessaires au développement de sa filiale, force est de constater que la réponse à cette question est négative. Ne pas intervenir équivaudrait alors à condamner WIN à une mort lente, face à un groupe Belgacom qui avance à marche forcée dans la voie de la convergence, et ce, afin d'être, d'ici peu, en mesure de proposer à ses clients la palette complète des services de télécommunication en une offre unique intégrée.

Aujourd'hui, je me bats pour que WIN puisse enfin se développer pleinement comme elle le mérite.

M. Michel Lebrun (cdH). – Je vous remercie pour votre réponse très complète.

Lorsque nous parlons de WIN, nous donnons peut-être l'impression que nous défendons une société. Or, nous défendons des agents qui correspondent à des profils dans un marché de services fixé par un cahier des charges.

Vous avez raison d'être déterminée. Il faut craindre qu'il n'y ait un pourrissement de la situation et qu'une mort lente soit recherchée afin d'aboutir à une déliquessence de WIN.

Aujourd'hui, chacun est déterminé et également satisfait de la façon dont vous traitez le dossier. Nous souhaitons développer un maximum de services au meilleur prix. Nous en sommes encore loin aujourd'hui.

Je vous remercie d'accorder à ce dossier le bénéfice de l'urgence. L'aspect temps ne doit pas être négligé. Il semble toutefois que les éléments avancés soient rassurants.

QUESTION ORALE DE M. JANSSENS À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR «LES MOYENS DONT DISPOSE LA WALLONIE POUR AIDER SES PARTENAIRES DU SUD FACE À LA CRISE ALIMENTAIRE MONDIALE»

M. Charles Janssens (PS). – Dans *Le Soir* d'aujourd'hui, j'ai lu qu'aurait lieu, à Rome, du 3 au 5 juin prochain, une Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale.

Nul ne peut plus l'ignorer : notre monde connaît aujourd'hui une crise alimentaire d'une ampleur telle que plusieurs pays d'Afrique et d'Asie doivent faire appel à l'aide internationale pour assurer un approvisionnement en matières de base.

Des produits aussi fondamentaux que le riz ou le blé ont vu leur cours s'envoler, victimes autant de choix politiques liés à des questions environnementales que de mouvements de spéculation sur les marchés financiers.

Plusieurs pays avec lesquels nous avons des liens très forts connaissent pareille situation. Ainsi en va-t-il de la Bolivie, du Sénégal, du Burkina-Faso ou de la République Démocratique du Congo.

Bien entendu, je vous rejoindrai par avance, en disant que nos moyens budgétaires sont limités. Le débat lié à la coopération au développement fait qu'actuellement, c'est le Fédéral qui est compétent pour une très grande partie en matière de coopération et d'aides alimentaires avec les pays et les régions du Sud.

Pas plus tard que la semaine passée, la FAO, l'organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation, se voyait tancée par le Sénégal pour sa lourdeur administrative face à l'urgence alimentaire dans plusieurs pays africains.

Au niveau belge, le Gouvernement fédéral est déjà actif à travers plusieurs programmes et reste attentif à toute nouvelle demande.

La situation est à ce point critique, pour des millions de personnes, que chacun doit voir ce qu'il peut faire, même avec les moyens limités qui sont les siens.

Ma première question vise simplement à savoir quels sont les moyens que nous engageons, au niveau wallon, pour venir en aide à nos partenaires du Sud face à ce problème. Je ne parle pas seulement de l'aide directe. Je pense aussi et surtout aux programmes de conseil et de soutien liés au monde rural, au secteur agro-forestier, via Wallonie-Bruxelles International, ou par le soutien à des pouvoirs locaux ou des ONG engagés avec un partenaire au Sud.

Ensuite, dans une optique qui vise davantage le long terme, je pense qu'il faut renforcer notre coopération en matière de sécurité alimentaire avec nos partenaires.

Ainsi, je pense que, dans le cadre stratégique défini par la Note de Politique Internationale et via notre nouvel opérateur transversal qu'est Wallonie-Bruxelles International, il faut faire de l'autonomie alimentaire une priorité pour nos partenaires du Sud.

Concrètement, Madame la Ministre, au-delà des appels à projets lancés régulièrement, il nous faut définir des objectifs plus ambitieux, plus ciblés, sur quelques régions, en mobilisant un maximum d'opérateurs wallons : pouvoirs locaux, ONG, intercommunales, administrations et OIP, organismes actifs dans l'agro-alimentaire. N'y-a-t-il pas là un rôle à jouer par l'antenne de votre administration décentralisée à Namur dont vous nous avez parlé récemment ?

Je l'ai dit : nos moyens sont limités. Mais ce manque de budget doit pouvoir être compensé par une mobilisation de tous : public, privé, associatif.

Au-delà d'un appel à projet de type « classique », ne pensez-vous pas qu'il serait plus utile, plus efficace, de mettre en place un Partenariat Public-Privé au niveau des opérateurs wallons pour, non seulement, répondre à l'urgence du moment, mais aussi aider nos partenaires du Sud à mettre en place des solutions structurelles à long terme ?

Je n'ai pas pour habitude de me lancer à corps perdu dans des initiatives sans lendemain. Cependant, je l'ai dit et je le répète, l'urgence du moment fait que nous devons adapter notre manière d'agir face au défi de la sous-alimentation qui menace plusieurs pays et régions d'Afrique et d'Asie.

Nombre de partenaires publics, privés et associatifs ont déjà tiré la sonnette d'alarme. Il nous est impossible d'ignorer ce qui se passe en ce moment. Nous devons nous mobiliser. Plus qu'une question éthique, c'est une question de solidarité entre pays du Nord et pays du Sud.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Des « émeutes de la faim » ont secoué, ces derniers temps, des pays comme l'Egypte, le Maroc ou le Sénégal. D'après la FAO, près de 850 millions de personnes dans le monde souffrent de la faim. Parmi elles, près de 820 millions vivent dans des pays en voie de développement.

Toujours selon la FAO, la facture des importations alimentaires des pays à faibles revenus et à déficit vivrier, devrait s'élever, en 2008, à 169 milliards de dollars, soit 40 % de plus qu'en 2007.

Malgré une production céréalière mondiale record en 2008, et malgré le fait que les cours internationaux de la plupart des denrées agricoles de base aient commencé à baisser, la FAO ne prévoit pas de baisse significative des prix, notamment à cause du besoin de reconstituer les stocks.

Aussi, ces questions feront l'objet d'une conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale qui se tiendra à Rome en juin prochain sur le thème des défis du changement climatique et des bio-énergies.

Dans ma note de politique internationale, vous vous souviendrez de la référence étroite que je souhaitais établir avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement, et plus particulièrement avec deux d'entre eux :

- la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim ;
- assurer un environnement durable et notamment l'accès à l'eau potable.

Eu égard aux objectifs que je viens de vous citer, vous comprenez que notre action n'est pas celle d'un important bailleur de fonds. Elle vise surtout le renforcement du facteur humain ainsi que la valorisation des capacités et des compétences locales.

Dans la coopération bilatérale assurée par Wallonie-Bruxelles à l'égard de ses pays partenaires prioritaires, une attention non négligeable est portée au secteur de la sécurité alimentaire par le financement de projets de recherche visant l'amélioration de produits alimentaires ou via des programmes qui améliorent la gestion de l'eau. On peut ainsi citer la création et le fonctionnement d'un centre d'expertise dans le domaine agricole et de l'élevage à Kinshasa. Je peux également citer la formation à la gestion de PME, ou encore la gestion des problèmatiques liées à l'eau, domaine dans lequel nous avons une expertise reconnue.

Je tiens à votre disposition une liste établissant, pays par pays, les projets et les montants qui y sont attribués pour 2007 et 2008. Vous y noterez qu'une enveloppe d'environ 1 million d'euros y est consacrée annuellement.

Cette liste comprend des actions menées ave la Tunisie et Cuba, même si ces deux pays ne sont plus considérés comme des pays en développement au sens strict.

Il y a d'autres montants car un important travail est fait sur les pré-requis qui touchent différents domaines et qui conditionnent la réussite des projets entrepris.

En ce qui concerne l'APEFE, nous travaillons sur des interventions étroitement coordonnées et faisons en sorte que toutes nos interventions soient les plus efficaces possibles. Ainsi, près de 27 % du programme 2008-2010 de l'association sont consacrés à l'agriculture, à l'agro-alimentaire, à l'environnement et à la gestion des

ressources en eau. L'APEFE intervient dans ces secteurs en Algérie, au Burkina-Faso, en Mauritanie, en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Sénégal.

Cette action vise le renforcement des capacités de production des pays partenaires, en améliorant les compétences des ressources humaines qui travaillent dans les secteurs visés et ce, soit via la formation initiale, soit via la formation continue.

Je suis attentive à ce que nos actions s'inscrivent dans une meilleure cohérence possible avec les interventions d'autres partenaires du développement aux plans belge et international.

Je rejoins ainsi votre proposition de structurer au mieux les actions des opérateurs francophones afin de provoquer un effet d'entraînement. Ainsi, tous les projets soutenus par la Région et la Communauté sont toujours déposés par différents opérateurs wallons ou francophones.

Le centre agronomique et vétérinaire de Kinshasa illustre ce que je viens d'indiquer. Il est porté par les Facultés universitaires de Gembloux, l'ULg, l'UCL, notre administration des relations internationales, la coopération fédérale belge, la CUD, l'Union européenne et la Banque mondiale.

Le travail ainsi réalisé est coordonné de manière telle que ses effets soient les plus durables et les plus bénéfiques possible. Si vous visitez le centre dont nous parlons, vous verrez que ces projets sont adaptés aux besoins locaux. Nous avons ainsi sélectionné les races d'animaux les mieux adaptées pour ces pays. Ils se multiplient dans la ferme et peuvent bénéficier à d'autres entités.

Nous avons accompagné notre démarche d'une information sur les produits qui peuvent être consommés et qui étaient auparavant réservés aux chefs. Nos efforts sont toujours plus concentrés sur ces matières, mais également sur l'accompagnement. Nous recherchons toujours comment améliorer notre aide.

M. Charles Janssens (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse complète et la documentation qu'elle voudra bien me remettre. Je la remercie également d'être aussi sensible qu'elle est à la problématique dont nous discutons. La situation est épouvantable dans ces pays et notre rôle y est essentiel.

M. le Président. – L'incident est clos. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 31 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Maurice Bayenet, PS
M. Willy Borsus, MR
Mme Brigitte Defalque, MR
M. Philippe Fontaine, MR
M. Charles Janssens, Président
M. Michel Lebrun, cdH
M. Charles Pire, FN
Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre
M. Louis Smal, Président
M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger
CUD	Commission permanente de coopération universitaire au développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIP	Organisme d'Intérêt public
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Offre publique d'Achat
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PV	Procès verbal
R&D	Recherche et Développement
SELOR	Secrétariat permanent de Recrutement de l'État (Sélectionner - Orienter)
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
UCL	Université Catholique de Louvain
ULg	Université de Liège
WIN	Wallonie Internet Network